

Vannes – Paris, le 20 janvier 2015

C'est à la demande du Figaro et de l'une de ses journalistes que la société Celtipharm a étudié les ventes, sur un échantillon de 4 800 pharmacies d'officine, et pour un total de 21 926 en France Métropolitaine et Corse, de certaines catégories de médicaments, les anxiolytiques et les somnifères. La méthodologie retenue dans le cadre de ce calcul est utilisée quotidiennement par les équipes de Celtipharm, pour nombre des clients de l'entreprise, sociétés privées ou organismes d'Etat. Il ne s'agit en rien d'un « sondage » ou d'une « évaluation » mais d'une mesure objective de 100% des ventes réalisées par les pharmacies du panel Celtipharm.

Les calculs réalisés par Celtipharm sont naturellement différents des évaluations évoquées ce week-end par l'Ordre des Pharmaciens. Celui-ci ne comptabilise en effet que les seuls médicaments inscrits au Dossier Pharmaceutique, alors que Celtipharm enregistre l'ensemble des ventes réalisées par les pharmacies. Cette inscription nécessite l'utilisation de la Carte Vitale, l'accord du patient et l'existence d'une ordonnance pour les médicaments soumis à prescription. Ces trois conditions peuvent à elles seules expliquer les différences entre les chiffres avancés par l'Ordre des Pharmaciens et ceux produits par Celtipharm.

Pour mémoire, les ventes ainsi mesurées l'ont été sur une très courte période, du 9/01 au 13/01 inclus, et la seule donnée communiquée par Celtipharm est le chiffre de l'augmentation observée par rapport à la moyenne des six semaines précédentes. A aucun moment l'entreprise n'a établi un quelconque lien de causalité entre cette donnée et l'actualité dramatique de ces dernières semaines.

Ainsi et comme le soulignait l'article publié par Le Figaro le 15/01/2015, les résultats de l'analyse réalisée par Celtipharm démontrent une progression des ventes des produits considérés sur la période étudiée (cf. 2 ci-après), de +18,2%, chiffre que nous confirmons aujourd'hui.

#### Voir note méthodologique.

Dr. Patrick GUERIN, PDG de Celtipharm.  
[p.guerin@celtipharm.com](mailto:p.guerin@celtipharm.com)



#### Attention :

- 1) Nous avons fait une observation à court terme, il ne faut surtout pas en tirer une conclusion long terme,
- 2) Nous avons une observation d'un fait - CE N'EST PAS un lien de causalité quelconque démontré.

Contact presse : Amandine GALLIOU, Celtipharm  
Tél : +33 (0)6 01 16 14 17 - [a.galliou@celtipharm.com](mailto:a.galliou@celtipharm.com)

La croissance des dépenses de Santé est inéluctable, nous sommes convaincus que les ressources doivent être allouées selon le Service Médical Rendu. En 2014, les dépenses imputables au médico-économique et au marketing- ventes atteignaient 61 Milliards d'euros. Une optimisation des ressources est incontournable.

La démarche de Celtipharm consiste à rendre plus compréhensibles, transparentes et prévisibles les évolutions de Santé par l'analyse de données et par des modèles mathématiques adaptés. Grâce à un cadre réglementaire rigoureux et sécurisé, Celtipharm souhaite aider les acteurs de Santé à être plus efficaces. Celtipharm met à leur disposition données et analyses pour contribuer à une Santé Raisonnée® dans l'intérêt des citoyens et de tous les acteurs de la Santé.

#### Note méthodologique

Lorsque nous comparons l'étude qui nous a été demandée par Le Figaro et l'étude dont il est question dans le communiqué de presse du 17 janvier 2015 de l'Ordre national des pharmaciens, les méthodologies sont très différentes et ne mesurent pas les mêmes faits :

### 1) Produits différents

Nous avons étudié, à la demande de Soline Roy du quotidien le Figaro, les anxiolytiques et les somnifères.

Il semble que l'étude de l'Ordre soit uniquement basée sur les anxiolytiques : « *des dispensations d'anxiolytiques (code ATC Anxiolytiques)* ».

Le système de classification ATC (il en existe deux : OMS et EPhMRA) utilisé par Celtipharm est celui de l'OMS – dans sa dernière version 2015 - [http://www.whooc.no/atc\\_ddd\\_index/](http://www.whooc.no/atc_ddd_index/) - il n'est pas fait mention du système de classification utilisé par l'Ordre.

### Les produits observés ne sont pas les mêmes

### 2) Périodes d'étude différentes

Nous avons cherché à mesurer une variation à très court terme dès le mardi 13 janvier 2015 en soirée (événements des 7 & 8 janvier 2015) et avons comparé les ventes des vendredi 9/01/2015 – samedi 10/01/2015 – lundi 12/01/2015 – mardi 13/01/2015 par rapport à la moyenne des mêmes jours des 6 dernières semaines.

L'étude de l'Ordre porte sur une période beaucoup plus longue (# 58 semaines) et la comparaison par rapport à 2014.

**Une variation à très court terme ne peut en rien prédire une évolution à long terme.**

Par exemple : la température peut baisser sur les 4 derniers jours par rapport à la moyenne des 6 dernières semaines et la planète se réchauffer.

### 3) Objets de la mesure différents

#### 3.1

Nous avons mesuré dans une officine 100% des ventes de produits appartenant au deux classes sur la période observée.

L'étude de l'Ordre a mesuré les produits délivrés inscrits dans le Dossier Pharmaceutique (« *alimentées dans le Dossier Pharmaceutique* ») => seules les ventes aux patients ayant donné leur accord sont enregistrées.

Si le pharmacien délivre un produit sans l'inscrire dans le DP cette vente est observée par Celtipharm mais n'est pas visible dans le DP.

#### 3.2

Notre étude porte sur une comparaison des ventes de boîtes (de produits appartenant au deux classes sur la période observée) exprimées en volume, l'étude de l'Ordre sur un indice composite (méthodologie non communiquée).

La figure 2 du communiqué de presse qui compare un indice calculé entre 2015 et 2014 est absolument parfaite.

Or l'indice a été « *... retraitées en tenant compte de l'augmentation du nombre de DP au cours de la période d'étude, du taux de raccordement des officines au DP et de la variation de l'activité des officines*... ».

Il y a là, à notre sens, sauf erreur de notre part, un biais potentiel important, par rapport à l'objet de l'étude demandée par Le Figaro : si nous retirons (=corrigeons) de l'augmentation du nombre de DP, il y a un risque de pondération négative (=minoration) des nouveaux cas... Ce que nous cherchions justement à mesurer dans notre étude court terme.

4) Malgré ces différences, la figure 1 du communiqué de l'Ordre, lorsque l'on regarde l'évolution de plus près, montre une augmentation en S2 2015 (le dernier point) par rapport à la moyenne des 6 dernières semaines précédentes.



**Attention :**

1) Nous avons fait une observation à court terme, il ne faut surtout pas en tirer une conclusion long terme,

2) Nous avons une observation d'un fait - CE N'EST PAS un lien de causalité quelconque démontré.

Contact presse : Amandine GALLIOU, Celtipharm  
Tél : +33 (0)6 01 16 14 17 - [a.galliou@celtipharm.com](mailto:a.galliou@celtipharm.com)

---

La croissance des dépenses de Santé est inéluctable, nous sommes convaincus que les ressources doivent être allouées selon le Service Médical Rendu.

La démarche de Celtipharm consiste à rendre plus compréhensibles, transparentes et prévisibles les évolutions de Santé par l'analyse de données et par des modèles mathématiques adaptés. Grâce à un cadre réglementaire rigoureux et sécurisé, Celtipharm souhaite aider les acteurs de Santé à être plus efficaces. Celtipharm met à leur disposition données et analyses pour contribuer à une Santé Raisonnée® dans l'intérêt des citoyens et de tous les acteurs de la Santé.

Nous pensons que les chiffres mesurant un fait peuvent éclairer le débat sociétal, et qu'il faut regarder calmement ceci. L'accès et le partage en temps réel aux données de consommation médicamenteuse, ANONYMES, devraient être la règle. Le cadenassage de ces données est source d'inquiétudes et de polémiques inutiles.

Contact presse : Amandine GALLIOU, Celtipharm  
Tél : +33 (0)6 01 16 14 17 - [a.galliou@celtipharm.com](mailto:a.galliou@celtipharm.com)

Si vous ne souhaitez plus recevoir de communiqué de presse de la part de Celtipharm, [cliquez sur ce lien](#).